

Décision du Maire n°2023-024

Objet : demande de subvention - Conseil Savoie Mont Blanc

Corine Maironi-Gonthier, Maire de la Commune d'Aime-la-Plagne, Officier de l'ordre national du mérite,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil municipal du 30 mars 2023 qui charge Madame le Maire de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions quel que soit le montant.

DECIDE:

Article I:

De déposer deux dossiers de demande de subvention auprès du Conseil Savoie Mont Blanc pour la création d'un enrochement sur Granier et d'une piste forestière sur la parcelle 163 d'Aime.

Ces demandes seront faites pour un montant de 2 400 € et de 1 908, 08 €.

Article 2:

La présente décision sera portée à l'information des membres du Conseil municipal, inscrite dans le registre des décisions et publiée sur le site internet de la Commune, ville-aime.fr.

Fait à Aime-La-Plagne, le 19 octobre 2023

Le Maire,

Corine MAIRONI-GONTHIER